

Sainte-Thérèse, le 28 janvier 2019

PAR COURRIEL :

Objet : Demande d'accès aux documents en lien avec les rues Lorraine, Vaudreuil et des Plaines à Rosemère.

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 17 janvier dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Rapport d'accident technologique du 8 juillet 2011, 9 pages
2. Note au dossier du 6 décembre 2011, 1 page

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53-54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (12)

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

N°. Référence : AR : 15-20110715-1710

T-15-20110715-78 (*)

Date de l'événement : 2011-07-08 Heure : _____ h _____ min. Nbre de photos : _____
 Organisme impliqué : Soter Tél. : _____
 Adresse : 4915, Louis-B.-Mayer Poste : _____
 Ville : Laval Code postal : _____
 Endroit de l'événement : 395, rue Vaudreuil Code S.P. : _____
 Ville de l'événement : Rosemère N° de ville : 73020
 Produit en cause : Huile Hydraulique État du produit L/S/G : (L)

NON CLASSÉ	CLASSE	CAS :
	3.3	

Quantité : Approx. Imp. : 20
 Précise : Dév. : 20
 Sans Dév. : Réc. : _____

Aspects humains
 Sans objet :
 Évacués : Nbre : _____
 Blessés : Nbre : _____
 Traités imm. : Nbre : _____
 Hospitalisés : Nbre : _____
 Décédés : Nbre : _____

SECTEUR : Aéroportuaire Commercial Forestier Autres :
 Industriel Minier Mixte () ()
 Portuaire Résidentiel Rural

IMPACT : Air Cours d'eau Infrastructure d'intérieur
 Infrastructure souterraine Infrastructure de surface Milieu naturel Aucun

TYPE D'ÉVÈNEMENT : Aérien Bris d'équipement Déversement illégal Ferroviaire
 Incendie Manutention Maritime Réservoir
 Routier Travaux illégaux Autres

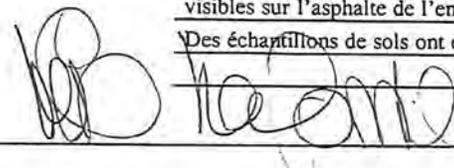
Sommaire (causes de l'événement) : Un bris de « hose » sur de la machinerie de pavage a causé un déversement d'huile hydraulique.

Signalé par : Chloé Bernier Origine M.E.F. (O/N) : Oui Non
 Organisme : COG Appel reçu à : 10 h 46 min.
 Tél. : (418) 643-5678 Date : 2011-07-15 Fin de la conversation : 10 h 48 min.

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie : Oui ou Non
 Urgence-Environnement : _____ Rendu sur les lieux à : _____ h _____ min.
 Organisme impliqué : _____ Quitte les lieux à : _____ h _____ min.
 Responsables municipaux : _____ Temps total : 60 min.
 Nbre de sorties : _____
 Autres : _____ Catégorie : 1) 2) 3)
 Transféré à (serv. ou code) : IND Zone (M.T.M.) : _____ X : _____ Y : _____
 Demande d'exécution de travaux : Oui Non
 Émissions 115.1 : Oui Non
 Fonds d'urgence : Oui Non Coût : _____
 Pér. de traitement : Int. Ext. Comb.

Sommaire (Interventions) : La compagnie de pavage n'a pas avisé Urgence Environnement du déversement.
Suite aux travaux de nettoyage sur la voiture du plaignant, des résidus d'huile hydraulique sont toujours visibles sur l'asphalte de l'entrée de leur demeure.
Des échantillons de sols ont été prélevés sur le terrain du client.

Signature :  Date : 2011-07-18
 2008-09-16

DATE ET HEURE	JOURNAL DES OPÉRATIONS
15-07-2011	
10h55	<p>J'appelle les plaignants au art. 53-54 . Il m'explique que l'événement est arrivé le 8 juillet dernier. A ce moment, Monsieur 53-54 est avisé par le contremaître des travaux de pavage, 53-54 qu'un bris sur leur machinerie a causé un déversement sur leur propriété. Les voitures du plaignant ont été aspergées ainsi que le terrain gazonné devant leur maison. Monsieur 53-54 a fait venir la compagnie Lavage Extrême pour nettoyer leurs voitures. Le nettoyage a été fait, mais les eaux de lavage se sont écoulées dans leur entrée, laissant des traces huileuses. Pour l'huile tombé sur leur terrain, le gazon a été coupé, mais des traces d'huile sont visible sur le sol et comme le gazon a été coupé très court, leur gazon est maintenant tout jauni. Monsieur 53-54 a mandaté la compagnie Solmatech pour venir prendre des échantillons de sols à l'emplacement du déversement.</p> <p>Je demande à Monsieur 53-54 s'il a pris des photos et s'il peut me les envoyer par courriel. Monsieur 53-54 me mentionne qu'il a pris des photos avec son cellulaire et qu'il va essayer de me les faire parvenir.</p>
11h55	<p>J'appelle à la municipalité de Rosemère, (450) 621-3500, pour parler avec le Service de prévention des incendies. Je laisse un message sur la boîte vocale.</p>
13h45	<p>J'appelle chez Construction Soter inc., (450) 664-2818, pour parle avec 53-54 Je tombe sur une boîte vocale alors je demande à la réceptionniste un autre numéro où je peux le joindre. On me donne alors son numéro de cellulaire</p>
13h47	<p>J'appelle Monsieur 53-54 sur son cellulaire. Il me dit qu'approximativement une vingtaine de litre s'est déversé. Lorsque le bris de la « hose » est survenu, cela a pulvérisé l'huile en gouttelettes sur le terrain des plaignants ainsi que sur leurs voitures. Des échantillons ont été pris et il attend les résultats du laboratoire. Je lui mentionne qu'il aurait du aviser Urgence-Environnement lors du déversement. Il me dit qu'il ne le savait pas et que ce genre d'incident survient fréquemment. Je lui mentionne qu'il sera au courant pour les prochaines fois et lui laisse le numéro 24 hrs 1-866-694-5454.</p>
14h00	<p>Je rappelle le plaignant et laisse un message.</p>

DATE ET HEURE	JOURNAL DES OPÉRATIONS
18-07-2011	
	Réception des photos prises par Monsieur
9h55	Je reçois un appel de François Bélisle du service de sécurité incendie de la ville de Rosemère. Je lui explique la situation et lui mentionne que Monsieur Luc Fugère, dir. des travaux publics de la ville a été contacté par le plaignant déjà. Il va envoyer quelqu'un sur place.
10h02	J'appelle Monsieur [redacted] e la compagnie Soter sur son cellulaire [redacted] Je lui explique que j'ai vu les photos prises par le plaignant et qu'il faudrait nettoyer l'asphalte taché d'huile et prélever les sols touchés par le déversement. Monsieur [redacted] m'indique qu'une deuxième équipe doit passer pour procéder au nettoyage et qu'il attend toujours les résultats d'analyse de sols. Je lui demande s'il peut me faire parvenir les résultats lorsqu'il les recevra. Il me dit de les demander au plaignant. Je lui indique que le plaignant ne savait pas qu'une deuxième équipe de nettoyage devait se rendre sur les lieux et qu'il est inquiet.
10h06	Je tente d'appeler Monsieur [redacted] et lui laisse un message sur sa boîte vocale au travail au (450) 687-1857 poste 316.
10h58	Monsieur François Brière de la municipalité de Rosemère me rappelle. Il me dit que quelqu'un s'est rendu sur place et que les travaux publics feront le suivi. Ils seront les intermédiaires entre la compagnie Soter et le citoyen.
11h45	Retour d'appel de Monsieur Bensonar. Je lui explique que la municipalité est sur le dossier et que j'ai contacté Monsieur [redacted] suite à la réception des photos. Je lui mentionne que Monsieur [redacted] doit envoyer une deuxième équipe pour nettoyer leur entrée et qu'il est au courant que les sols doivent être enlevé. Monsieur [redacted] est inquiet car il trouve que les échantillons pris par Solmatech ne sont pas représentatifs du déversement. Je conseille à Monsieur [redacted] de contacter lui-même Monsieur [redacted] pour lui demander de faire les travaux à sa satisfaction. Il me demande quels sont ses recours. Je lui recommande à nouveau de contacter Soter et que si les travaux ne lui conviennent toujours pas, il peut leur envoyer une mise en demeure. Pour le moment, comme la municipalité a été avisée ainsi que Monsieur [redacted], il faut attendre et voir quelles démarches seront entreprises par Monsieur [redacted] pour corriger la situation. Monsieur [redacted] s'inquiète des répercussions du déversement sur les conduites d'eau de la municipalité. Je lui mentionne que 20 litres est un déversement mineur.

COMPTE RENDU D'APPEL

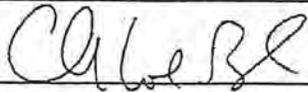
T-

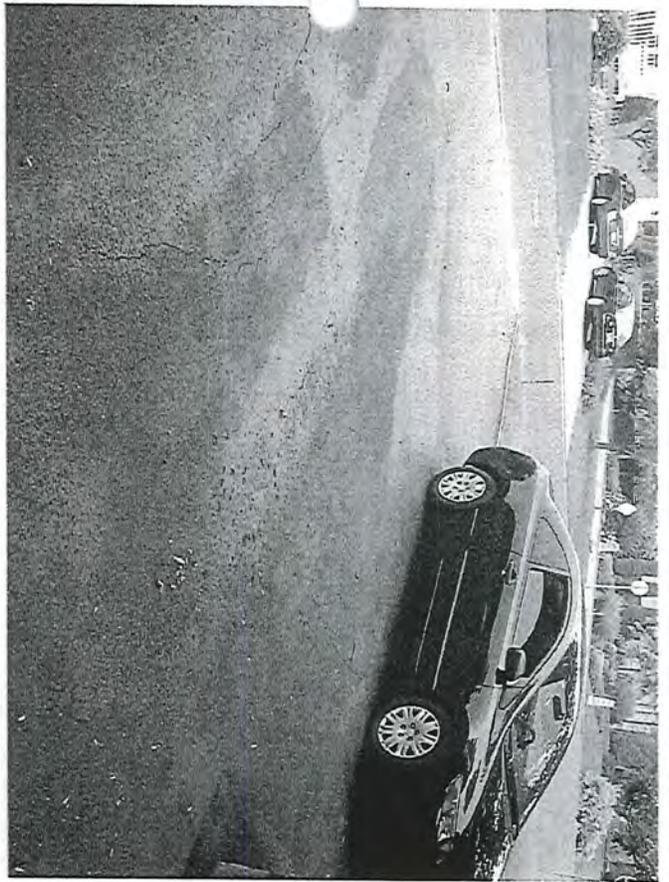
78

A.R. : 15-20110715-1710

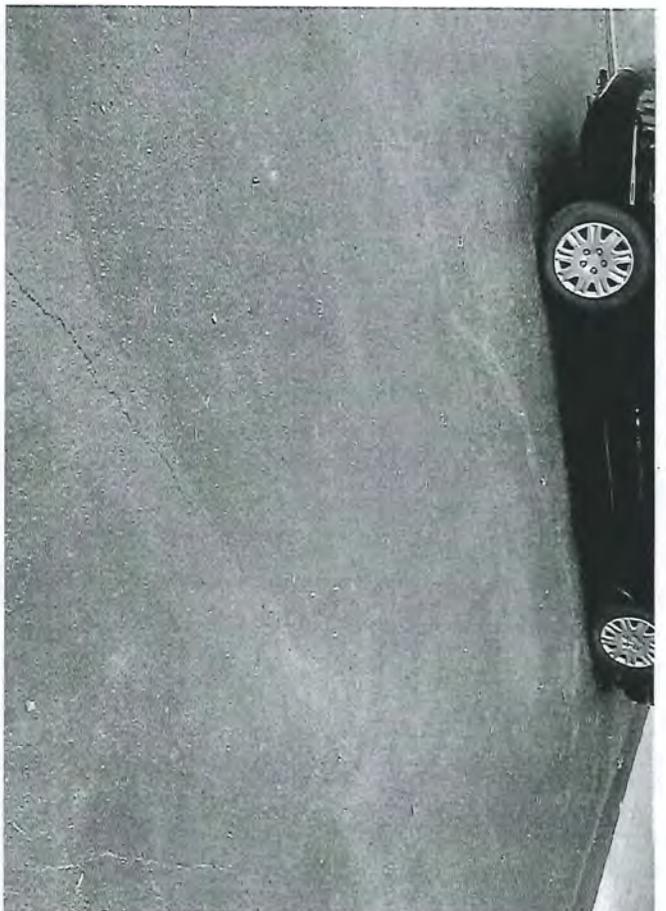
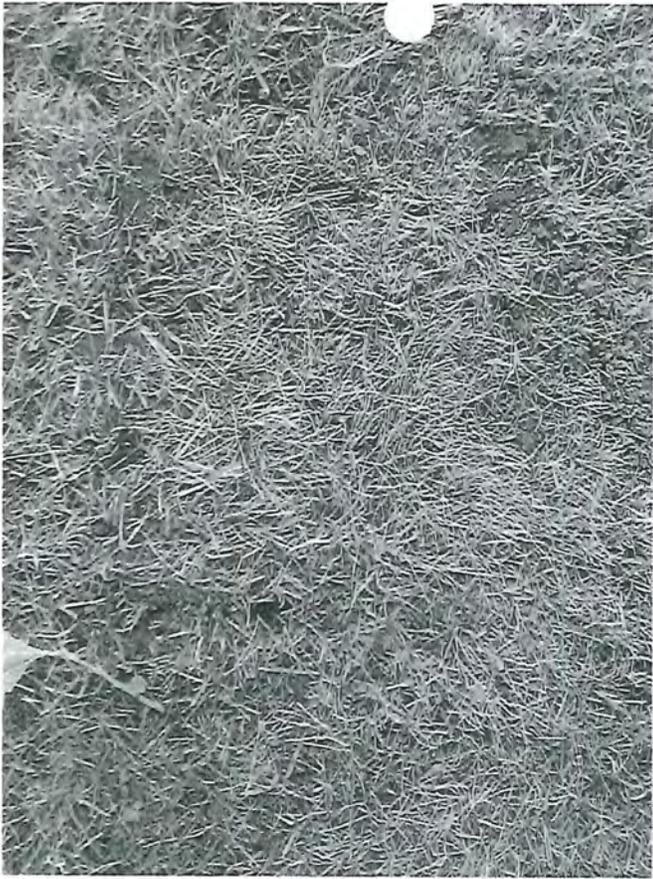
ALERTE		
Date de l'appel : 2011-07-15 (année, mois, jour)	Reçu par : Chloé Bernier	Heure de réception de l'appel au COG : 10 h 34
Date événement : 2011-07-07 (année, mois, jour)	Heure événement : n/d h	
COORDONNÉES		
Nom de l'interlocuteur Organisme : Citoyenne	53-54	Fonction : Citoyenne
Nom de la personne à rappeler : Organisme : Propriétaires	Fonction : citoyens	
Adresse : 395 rue Vaudreuil	Ville : Rosémère	
N° de téléphone : 53-54	N° de la ville : 73020	
Localisation de l'événement : 395 rue Vaudreuil		
Nom de la ville : Rosémère		
TYPE D'ÉVÈNEMENT		
Aérien <input type="checkbox"/>	Bris d'équipement <input checked="" type="checkbox"/>	Incendie <input type="checkbox"/>
Ferroviaire <input type="checkbox"/>	Glissement de terrain <input type="checkbox"/>	Pluie diluvienne <input type="checkbox"/>
Manutention <input type="checkbox"/>	Maritime <input type="checkbox"/>	Travaux en milieux humides <input type="checkbox"/>
Routier <input type="checkbox"/>	Tornade <input type="checkbox"/>	Déversement illégal <input type="checkbox"/>
		Inondation <input type="checkbox"/>
		Réservoir <input type="checkbox"/>
		Fuite de gaz <input type="checkbox"/>
		Autres : <input type="checkbox"/>
Produit (s) en cause : Huile hydraulique		Quantité estimée : environ 15m par 15m
Description sommaire de l'événement : Il y a 9 jours, ils ont fait faire le pavage du stationnement. Une valve ou une autre pièce d'équipement a explosé sur la goudronneuse, provoquant le déversement d'huile sur le pavé, les automobiles et sur le gazon (15m x 15m). La compagnie qui exécutait les travaux est Soter; celle-ci a mandaté Solmatech pour des prélèvements de sol. Le gazon a été coupé "ras" mais demeure luisant. Il y a eu de la pluie depuis. L'appelante a fait des démarches d'abord auprès de Soter, puis de Mme Théorêt et de M. Luc Fugère (directeur) des Travaux publics de la Ville. Rien n'a changé.		
TRANSFERT		
Immédiat <input checked="" type="checkbox"/>		Différé <input type="checkbox"/>
N° de région : 15	Heure à laquelle l'intervenant de garde a été prévenu par téléavertisseur : 10 h 45	
Nom de l'intervenant : Iris Laforme	Heure du retour d'appel : 10 h 46	
Commentaires :		
TRAITEMENT TERMINÉ : 10 h 57		

Signature :

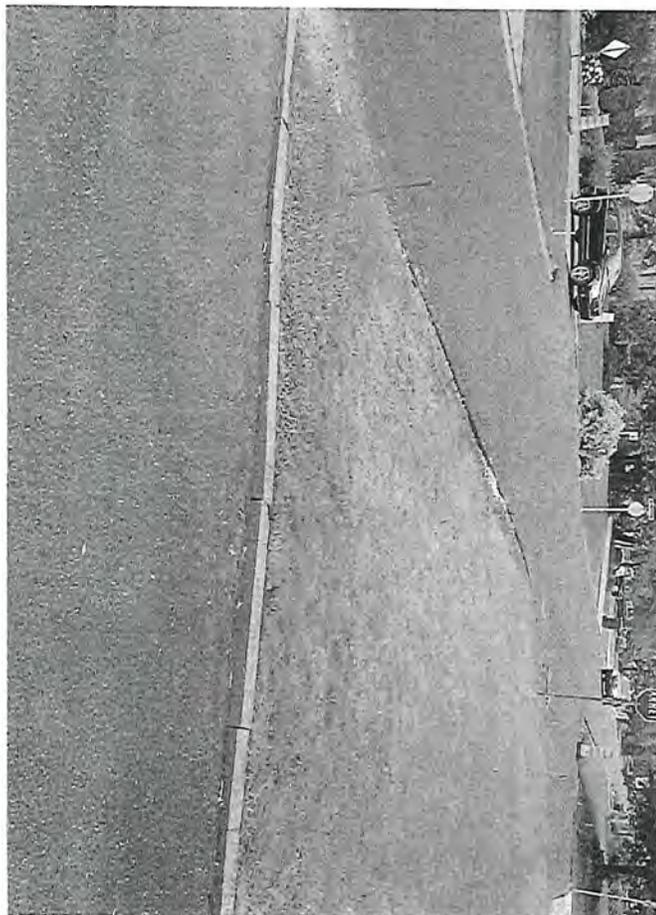
Date : **2011-07-15**



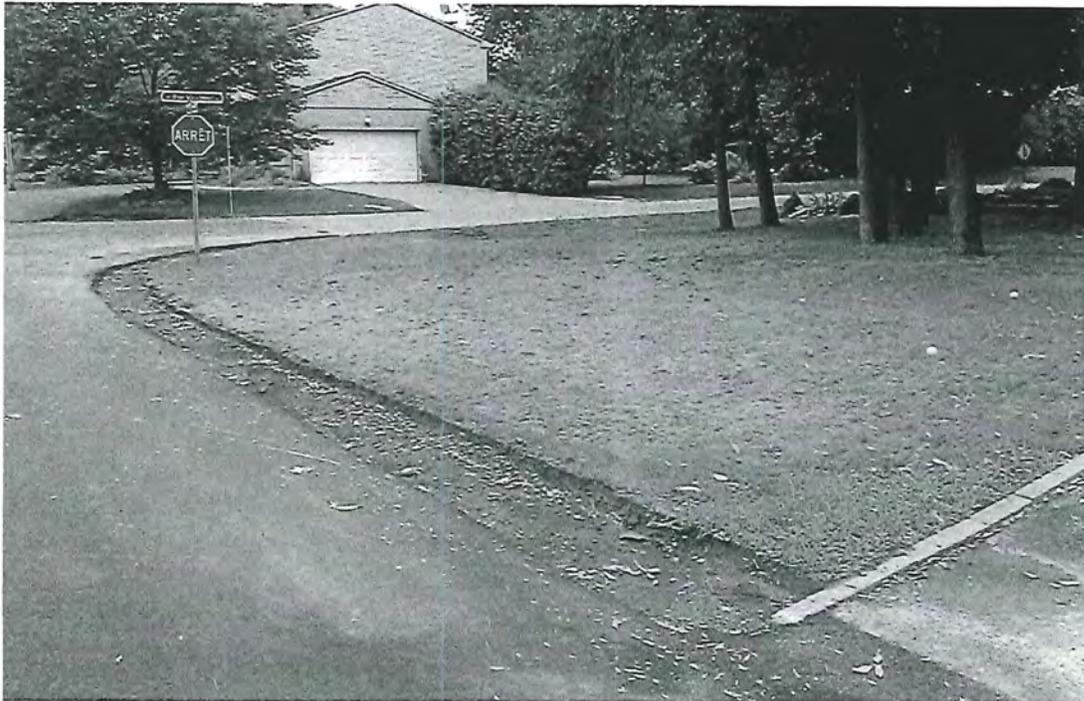
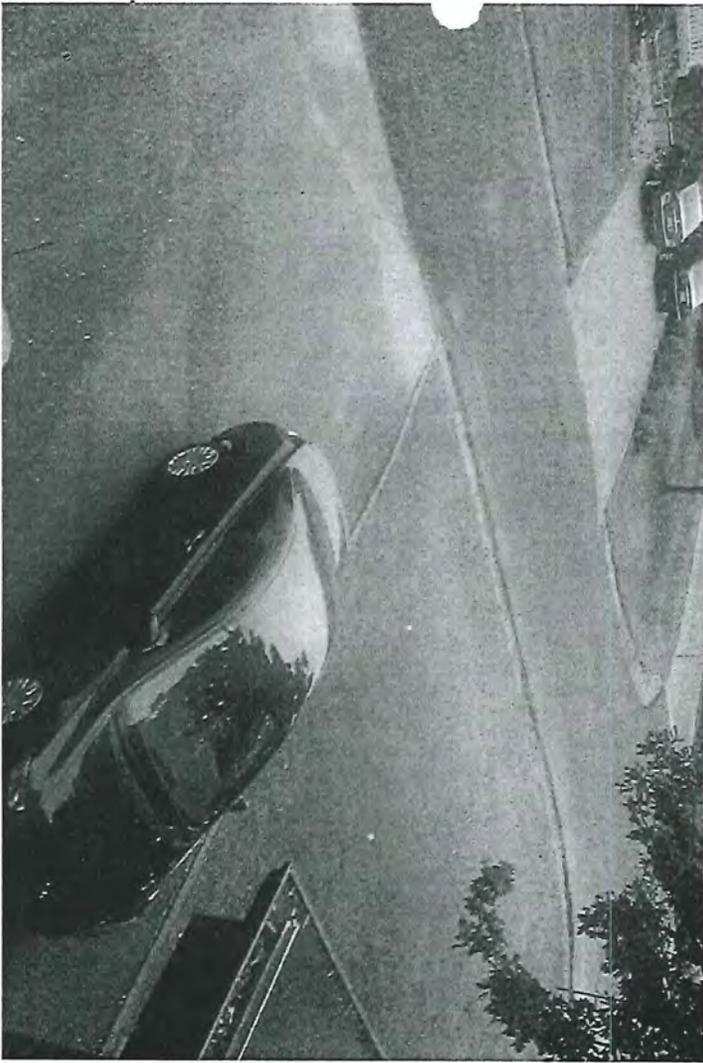
T-15-20110715-78



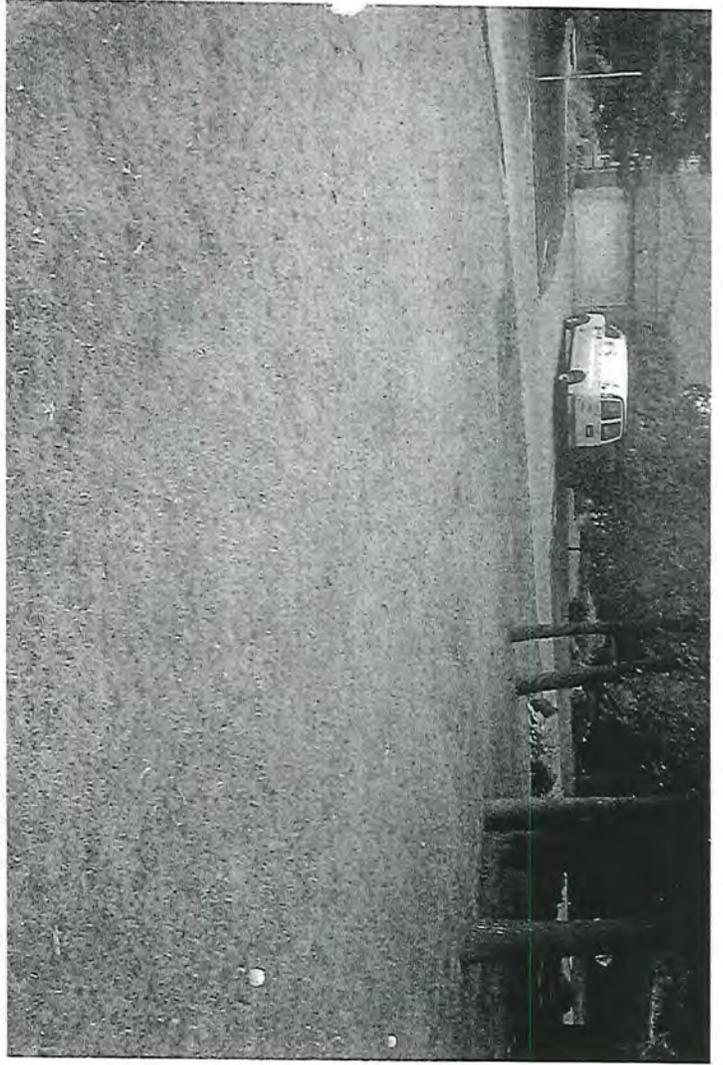
4-15-20110715-78



F-15-20110715-78



F-15-20110715-78



4-15-20110715-78

Bureau des Laurentides

COMPTE RENDU DE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

DATE : 2011-12-06
HEURE : 10 h 15
NOM DE L'INTERLOCUTEUR : art. 53-54
NO. DE TÉLÉPHONE : 450-664-2818 # 2302
REPRÉSENTANT DE: Construction Soter
OBJET : Déversement d'huile Hydrolique à Rosemaire
N/DOSSIER 7110-15-11-00867-00

Je demande à monsieur 53-54 des renseignements sur la récupération de l'huile hydraulique.

Il y a eut entre 15 à 20 litres de déversés le 7 juillet 2011.

Les autos ont été lavées le 8 juillet 2011.

Des échantillons de sol ont été prélevés par Solmatech et les analyses indiquent que l'un des échantillons ne contient pas d'hydrocarbure C10 à C50 et l'autre en contient 130 mg/kg.

Après le gazon a été enlevé avec de la terre et remplacé par de la nouvelle terre et du nouveau gazon (tourbe).

PV/pv



Pierre Vallières
Secteurs industriel et municipal